

## Voiture neuve s/crédit accidenté par une personne ivre

Par dimon, le 27/05/2017 à 15:35

Bonjour, je me permets de poster et d'exposer mon problème pour avoir des conseils, renseignements ou info utiles, mais surtout pour avoir la procédure à suivre. Voilà, nous avons acquis un véhicule neuf le 31/03/2017, valeur véhicule 14900 avec remise carte grise et tout.+ crédit souscrit chez le concessionnaire donc garantie mécanique et vol +3 ans (5 ans de garantie constructeur). dimanche dernier un policier vient sonner à la porte car un type bourré a perdu contrôle de sa voiture et m'est rentré dedans. l'expert est passé mercredi. il estime le véhiculé à 12500€ (sur les annonces on y trouve de 2016 option similaire pour 13-14 k€ ..)et les réparations à 8400€. il vient de lancer un appel d'offre pour la faire vendre en épave, car estime que les réparations peuvent revenir plus chère après démontage.si j'accepte son offre, mon crédit vient de débuter donc en acceptant leur offre je vais perdre en gros 2000€ sur le crédit qui restera à ma charge ? pourquoi l'expertise ne tien pas compte de tous les détails, pour quoi les réparations seront à ma charge s'ils découvrent d'autres problèmes, que l'expert n'a pas relever? il s'agit d'un véhicule neuf, s'il y a bien d'autres pièce a réparer pour quoi ne fait il pas une expertise globale avec le garage qui est d'ailleurs le garage du concessionnaire? en gros si j'accepte leur offre, je toucherai 12500 et paierai le crédit supérieur a cette valeur qui me reste a payer? je me retrouve perdant sans assez de sous pour reprendre le même véhicule alors que je nai jamais eu d'accrochage ou accident depuis que j'ai le permis, puis je attaquer cette personne responsable de l'accident (interpellé par la police sur les faits, présentant un taux d'alcoolémie) ? quels sont mes chances de demander réparation du préjudice immat eriel/Matériel... merci d'avance

Par chaber, le 27/05/2017 à 16:08

## Bonjour

[citation] nous avons acquis un véhicule neuf le 31/03/2017, valeur véhicule 14900 avec remise carte grise et tout.+ crédit souscrit chez le concessionnaire donc garantie mécanique et vol +3 ans (5 ans de garantie constructeur). [/citation]Dans un 1er temps il faut lire vos conditions générales concernant les véhicules neufs mis en épave; si vous êtes assuré en Dommages il y a peut-être possibilité d'être remboursé sur la prix d'achat.

[citation]mon crédit vient de débuter donc en acceptant leur offre je vais perdre en gros 2000€ sur le crédit qui restera à ma charge ?[/citation]si le véhicule est gagé la société de crédit sera payée en priorité à concurrence de sa créance, le reste, s'il y en a un, devant vous revenir.

[citation]..)et les réparations à 8400€. [/citation]avant démontage le coût élevé justifie la mise en épave.

Il est bon de savoir que la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que les frais inhérents à l'accident doivent être pris en charge: carte grise, immobilisation ou location de véhicule ...

puis je attaquer cette personne responsable de l'accident (interpellé par la police sur les faits, présentant un taux d'alcoolémie) ? quels sont mes chances de demander réparation du préjudice immateriel/Matérielvoyez avec votre protection juridique, mais je ne pense pas que ce sera utile si la proposition de l'assureur est correcte